



Assistant.e Caméra cinéma

REGLEMENT D'EXAMEN

Ce règlement s'applique aux candidats passant des épreuves d'examen organisées par Cinémagis dans les locaux de Cinémagis Aquitaine ou de Cinémagis Provence.

Il a vocation à définir des règles de portée générale qui concernent tous les examens.

Chaque candidat est donc tenu de s'y conformer.

Epreuves composant l'examen

Les modalités d'évaluation et de validation sont précisées dans les descriptifs des modules et blocs de compétences.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation pour l'attribution d'un certificat de compétences.

EPREUVES – TITRE ASSISTANT CAMERA CINEMA		
Intitulé des épreuves	Bloc de compétences	Format de l'épreuve
Analyse des besoins de caméras et de matériels pour une séquence de film	1. INTEGRER DES EQUIPES DE TOURNAGES, SELECTIONNER DU MATERIEL ET DES CAMERAS ADAPTEES A DES PROJETS DE FILMS	Mise en situation (écrit)
Analyse d'un scénario de fiction courte et identification des impacts concernant des tournages de plans et de séquences	2. PREPARER, CONTROLER ET METTRE EN PLACE LES CAMERAS POUR DES PRISES ET DES TOURNAGES DE SCENES EN LIEN AVEC LE SCENARIO	Mise en situation (écrit)
Préparation d'une caméra Réparation de diagnostics, réparation et entretien de caméras professionnelles Essais à filmer	3. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA MAINTENANCE DES CAMERAS LORS DE TOURNAGES – LES ESSAIS CAMERA	Mise en situation professionnelle (pratique)
Réalisation d'un cadre, d'un mouvement et d'un suivi de point selon une demande spécifique	4. REALISER DES CADRAGES, MISES AU POINT ET DES REGLAGES DE CAMERAS EN FONCTION DES PLANS A TOURNER	Mise en situation professionnelle (pratique)

Modalités de l'évaluation :

Bloc 1 : Analyse des besoins de caméras et de matériels pour une séquence de film

Durée totale de 1 heure 30

Objectifs de l'épreuve :

Analyser techniquement un projet de films, identifier des attentes d'équipes de production, effectuer un dépouillement technique, anticiper des conditions de collaboration sur des projets de tournages, analyser une proposition de collaboration, constituer l'équipe de prise de vue, estimer des budgets et prestataires techniques nécessaires, déterminer des types de caméras et de matériels adaptés à des projets de tournages

Déroulement de l'épreuve :

A partir de la présentation d'une séquence de film présentée sous forme de storyboard, les candidats doivent analyser des besoins et proposer des conditions techniques d'interventions en fonction du type de tournages et des attentes des équipes de production.

Les analyses remises doivent comporter une partie dédiée à la compréhension du besoin de la production et une proposition de collaboration (estimation du temps nécessaire, moyens requis, types de caméras nécessaires, etc.).

Les propositions remises doivent également intégrer une présentation des caméras préconisées et une explication des raisons pour lesquelles elles sont adaptées au projet.

Remise d'un dossier écrit rédigé sous format informatique

Modalités de l'évaluation :

Bloc 2 : Analyse d'un scénario de fiction courte et identification des impacts concernant des tournages de plans et de séquences

Durée totale de 1 heure30

Objectifs de l'épreuve :

Analyser la construction d'un scénario, analyser la structure, identifier les éléments clefs d'un scénario, analyser les personnages, anticiper des attentes de réalisation d'images à partir du scénario.

Proposer un traitement artistique du cadre, du point ou de l'esthétique générale, utiliser le vocabulaire adapté pour décrire la structure d'un scénario et les intentions artistiques

Déroulement de l'épreuve :

A partir de la présentation d'un extrait de scénario, les candidats doivent analyser la structure d'un scénario afin d'identifier les éléments importants qui vont permettre d'orienter des choix de types de caméras, d'objectifs, de focales en fonction des plans à tourner.

Les candidats doivent détailler la structure en utilisant le vocabulaire approprié et adapté. Ils doivent expliquer en quoi ces éléments peuvent être utilisés dans des choix de caméras et impacter des tournages de films : impact des conditions de tournages, types de plans à tourner, etc.

Remise d'une étude du scénario rédigée sous format informatique

Modalités de l'évaluation :
Bloc 3 : Préparation d'une caméra
Réparation de diagnostics, réparation et entretien de caméras professionnelles
Essais à filmer

Durée totale de 3 heures (trinôme, 1 heure par candidat.e)

Objectifs de l'épreuve :

Analyser le fonctionnement de caméras professionnelles, identifier des problèmes de fonctionnements, rechercher des origines et des causes possibles de dysfonctionnements de caméras, identifier des éléments concernés par des dysfonctionnements à partir des notices techniques de caméras, localiser les pièces à remplacer et effectuer les remplacements, réaliser l'entretien courants de différents modèles de caméras professionnelles

Identifier les essais caméra à effectuer selon le matériel utilisé.

Déroulement de l'épreuve :

Les candidats doivent contrôler le bon fonctionnement, identifier d'éventuels dysfonctionnements et réaliser les réparations de différents types de caméras utilisées pour des tournages.

Lors de l'évaluation, les candidats doivent contrôler, entretenir et assembler une caméra. A l'issue de l'évaluation, ils doivent remettre la caméra prête pour le tournage

Evaluation en atelier avec mise à disposition des candidats une caméra et ses accessoires démontée et sa notice. Les caméras sont ensuite remises à un jury chargé de l'évaluation.

Modalités de l'évaluation :
Réalisation d'un cadre, d'un mouvement et d'un suivi de point
selon une demande spécifique

Durée totale de 3 heures (trinôme, 1 heure par candidat.e)

Objectifs de l'épreuve :

Sur une caméra professionnelle, installer du matériel de prise de vue sur pied et de son accessoirisation, procéder aux réglages techniques selon le cahier des charges de la caméra utilisée.

Maitriser le suivi de point dynamique selon une demande spécifique

Proposer des cadrages esthétiques

Déroulement de l'épreuve :

Evaluation en atelier avec mise à disposition des candidats une caméra et ses accessoires.

Le jury donne des consignes de prise de vue et procède à une évaluation en situation.

Les enregistrements seront visionnés et commentés avec le jury professionnel.

L'absence du candidat

L'absence non justifiée d'un candidat est considérée comme un abandon.

Sur demande écrite du Responsable de Formation, une absence ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure peut donner lieu à une nouvelle soutenance sur décision du Jury.

Le redoublement

Les stagiaires ayant échoué partiellement ou totalement aux épreuves du titre d'Assistant.e caméra cinéma ont la possibilité de se présenter une seconde fois lors de la session suivante.

En cas d'un nouvel échec, l'autorisation de soutenir une 3ème fois l'épreuve n'est pas acceptée.

Règles

Contrôle de l'identité des candidats

Pour permettre le contrôle de l'identité des candidats, ceux-ci doivent montrer à leur entrée dans la salle d'examen, une pièce d'identité munie d'une photographie (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

Les surveillants opèrent la vérification pendant le déroulement des épreuves.

Fermeture des portes

Les portes de la salle sont définitivement closes dès le commencement de la distribution des sujets.

Aucun candidat qui se présente postérieurement ne peut être admis à participer.

Disposition de la salle et déplacements

Pour les épreuves écrites, les candidats doivent, dans la mesure du possible, être placés de sorte que deux places voisines ne soient pas occupées par des personnes appartenant à la même entité.

Les déplacements pour se rendre aux toilettes sont autorisés exceptionnellement, à partir de la deuxième heure. Les candidats ne peuvent sortir qu'un par un. Aucun candidat ne peut quitter la salle lors de la première heure, sauf cas grave.

Matériel dont disposent les candidats

Les candidats doivent être munis uniquement de stylos et d'une règle pour les épreuves écrites.

Durant les épreuves, les objets et documents personnels (sacs, cahiers, papiers divers, téléphone portable, etc.) doivent être déposés dans la salle d'examen près des surveillants.

Le non-respect de ces règles, lorsqu'il est constaté, peut entraîner la nullité de l'épreuve d'examen.

Fraude ou tentative de fraude

Tout candidat qui sera surpris à communiquer ou à frauder pendant l'examen sera immédiatement exclu de la salle d'examen et sa copie collectée, dans le cas des épreuves écrites.

Une salle d'examen ne doit jamais rester, ne serait-ce qu'un instant, sans surveillance.

Les surveillants de salle doivent se déplacer régulièrement dans la salle et exercer une surveillance effective.

Un procès-verbal est requis du Président du Jury ou du Responsable de la surveillance, en cas d'incident, d'anomalie ou de violation de la réglementation.

Listes d'émargement

Des listes d'émargement sont à faire signer par chaque candidat avant l'épreuve.

Les listes émargées sont rassemblées et retournées à la Direction de Cinémagis en même temps que les copies à corriger, les grilles d'évaluation des épreuves pratiques, revêtues de la signature du Responsable de la surveillance.

Validation du titre

Le jury de délivrance globale du titre

Le président du jury de délivrance globale du titre est un professionnel extérieur à Cinémagis.

Le jury de délivrance globale du titre est composé de :

- 1 Président – un professionnel
- 4 professionnels dans le domaine de spécialité
- +
- Olivier, Poujaud, directeur de Cinémagis

Le jury de délivrance globale du titre a pour mission :

- d'entériner les résultats des candidats aux épreuves composant la certification,
- de statuer sur la délivrance éventuelle du titre aux candidats selon les compétences acquises par ces derniers
- de traiter le cas des absents et redoublants,
- de traiter l'ensemble des réclamations portées à sa connaissance.

La délivrance des titres et attestations

Une attestation de réussite aux épreuves du titre d'Assistant.e caméra cinéma est délivrée aux stagiaires par Cinémagis et est envoyée aux candidats en attendant la délivrance du diplôme par Cinémagis.

Les titulaires qui demandent une attestation n'en recevront qu'une seule.

Les stagiaires ayant obtenu un titre reçoivent un diplôme. Ce diplôme n'est délivré qu'une fois par Cinémagis.

CINEMAGIS

43 rue Pierre Baour 33 300 BORDEAUX

05 33 05 86 83

info@cinemagis.fr

CINEMAGIS PROVENCE

37 rue Guibal 13 003 MARSEILLE

04 65 95 53 57

administration-provence@cinemagis.fr